

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit à l'Infolettre de la PEIDD.
Pour se désinscrire [suivre ce lien](#).



Plateforme d'Echanges et d'Information
Drogues et Dépendances Outre-Mer



Infolettre mensuelle

Mai 2020 - Infolettre n° 104



Etudes et observations

Tabac, Alcool : quel impact du confinement sur la consommation des Français ? Santé publique France. 13 mai 2020

[En savoir plus](#)

Analyse du lien entre tabagisme, nicotine et Covid-19 : encourager la recherche et améliorer les dispositifs de surveillance. Santé publique France. 13 mai 2020

[En savoir plus](#)

Avis du HCSP relatif au lien entre le tabagisme et le Covid-19. 09 mai 2020

[En savoir plus](#)



Prise en charge sanitaire et sociale

Synthèse et affiches pour Réduire les risques - les outils publiés par la MILDECA. 15 mai 2020

[En savoir plus](#)

Recommandations en vue du déconfinement pour les CSAPA, CAARUD, ACT, LHSS et LHAM. Fédération Addiction. 14 mai 2020

[En savoir plus](#)

Utilisation du CO-testeur durant l'épidémie de COVID-19. Avis de la Société Francophone de Tabacologie. Avril 2020

[En savoir plus](#)

Covid-19 : annuaire des bases documentaires sur les protocoles et l'organisation des soins - covidorg.com. Avril 2020

[En savoir plus](#)



Initiatives en régions

En raison de la crise sanitaire actuelle, la PEIDD n'a connaissance d'aucun proche évènement à La Réunion ou à Mayotte, en lien avec les conduites addictives.



974 La Réunion

MAIS AUSSI...

Le Réseau OTE recrute

[En savoir plus](#)



Tabac chauffé et vape... Confusions... volontaires ?

Face au succès de la vape et au recul des ventes de cigarettes traditionnelles, l'empire du tabac contre-attaque avec le tabac chauffé et crée une confusion entre ces produits.

Les produits de tabac chauffé sont-ils des cigarettes électroniques ? Les industriels avancent une nocivité réduite de ces produits. Stratégie de marketing, notamment vis-à-vis des jeunes, friands de nouvelles technologies ?

La vapoteuse, avec ou sans nicotine, sans combustion



La vapoteuse : dispositif qui permet de vaporiser un e-liquide aromatisé, **additionné ou non de nicotine**. L'aérosol est produit **sans combustion** ce qui **évite la production de produits nocifs**. Dans une perspective de **réduction des risques**, le vapotage est **nettement moins dangereux que la cigarette traditionnelle**.

En savoir plus : consulter le [diaporama « Le sevrage tabagique et la vape ? »](#) (SAOME, octobre 2019)

Et les produits de tabac chauffés ?



Actuellement, il existe **deux types de produits** qui permettent de chauffer du tabac à une température plus basse que lors de la combustion (généralement à 350°C vs 600°C pour les cigarettes classiques) :

- **Les produits chauffant des bâtonnets de tabac.** Des bâtonnets de tabac «sticks» sont insérés dans un dispositif doté d'un élément chauffant alimenté par une batterie qui permet de libérer un aérosol contenant notamment la nicotine. Exemple de produit : IQOS
- **Les produits de tabac chauffé utilisant des capsules.** Un flux d'air chaud ou un aérosol vaporisé à partir d'un liquide traverse le tabac contenu dans une capsule pour produire un aérosol inhalable. Il n'y a pas de combustion et la température de vaporisation est inférieure à la température de combustion. Exemple de produit : PLOOM

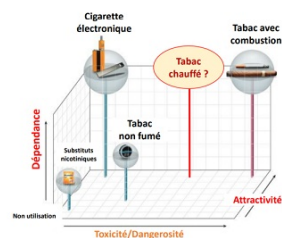
Contrairement à la vapoteuse, la plupart des produits de tabac chauffé sont **produits par l'industrie du tabac**.

En savoir plus : consulter le [site stop-tabac.ch](http://site.stop-tabac.ch)

Moins nocif que la cigarette ?

Les fabricants de tabac chauffé présentent ces produits comme à risque potentiellement réduits par rapport à la cigarette. Ils dégagent les **mêmes produits toxiques et cancérigènes que la cigarette classique mais en quantité réduite selon les fabricants**. Or, aucune recherche indépendante n'a pour l'heure réellement pu confirmer ces allégations. (Source : [Revue Médicale Suisse](#))

Même si le tabac chauffé dégage moins de toxiques, la diminution des composés ne signifie pas encore une diminution du risque de maladies mortelles et de cancers.



Abrams DB et al. Annu. Rev. Public Health 2018. 39:193-213

A ce jour il n'y a **pas de seuil de risque nul aux produits du tabac**. Ainsi, même les fumeurs occasionnels (1 à 5 cigarettes par jour) ont une augmentation significative de risques de maladies pulmonaires, de maladies cardiaques, de cancers par rapport aux non-fumeurs. **C'est moins la quantité que la chronicité qui rend le tabac si dangereux**. De ce fait, une diminution des composés ne signifie pas une diminution du risque de cancers.

La confusion est également maintenue concernant le tabagisme passif en lien avec ces produits. Les cigarettiers affirment que les produits du tabac chauffé n'affectent pas la qualité de l'air intérieur. Les professionnels de santé publique appellent à des études indépendantes pour s'en assurer. Selon l'[Alliance contre le tabac](#), « les objectifs de la mise sur le marché du tabac chauffé, par la majorité des grands cigarettiers, sont clairement énoncés : ils apparaissent économiques et financiers, **visent la re-normalisation du tabac** et la vente d'un nouveau produit, avec un argument marketing de prétendue moindre nocivité que le tabac fumé. »

Un régime à part

Les courtes cigarettes du tabac « chauffé » sont actuellement **classées par les autorités françaises parmi « les nouveaux produits du tabac »** (par opposition notamment aux cigarettes traditionnelles). Ces produits échappent ainsi à la réglementation sur le conditionnement (paquet neutre), vendus avec des emballages séduisants visant à donner une image de pureté/santé, avec apposition du strict minimum d'avertissements sanitaires. Ils sont par ailleurs moins taxés que les cigarettes traditionnelles. ([site du CNCT](#))

Les produits de tabac chauffé, ou le recrutement de nouveaux consommateurs, notamment parmi les jeunes

Les industriels développent des **stratégies marketing sophistiquées**, en faisant notamment appel à des influenceurs payés par l'industrie, sur Instagram, Google, Twitter. D'où une **Crainte de forte recrudescence des jeunes consommateurs**.



Selon l'[Alliance contre le tabac](#), des études indépendantes de l'industrie du tabac rapportent qu'une **forte proportion des consommateurs de produits de tabac chauffé** sont des **non-fumeurs**.

Face à ces constats, la **journée mondiale sans tabac 2020** qui aura lieu le **31 mai** se penche sur la protection des jeunes générations, avec pour thème principal

« **Protéger les jeunes contre les manipulations de l'industrie et les empêcher de consommer du tabac et de la nicotine** ». L'OMS pointe en effet l'intérêt de plus en plus important accordé par l'industrie du tabac aux jeunes, un **marché émergent et vulnérable** pour ses produits addictogènes. Il s'agit d'un problème urgent et d'un défi pour les responsables

de la lutte antitabac de tous les pays. (En savoir plus : [site de l'OMS](#))

Au final, le tabac chauffé est-il porte d'entrée ou de sortie dans le tabagisme ?

Selon l'OMS, « il y a une **grande lacune dans les connaissances** (des produits du tabac chauffé), car cette nouvelle génération de produits n'a pas été suffisamment longtemps sur le marché pour qu'on puisse en étudier les effets potentiels.



On ne peut pas encore tirer de conclusions sur leur capacité à aider au sevrage tabagique, leur potentiel pour attirer de nouveaux jeunes consommateurs (effet de porte d'entrée) ou les interactions en cas d'utilisation simultanée avec les produits classiques ou les cigarettes électroniques.

De nouvelles études indépendantes devront s'intéresser à ces effets, de même qu'à l'innocuité des produits de tabac chauffés et aux risques qu'ils entraînent. »

La plupart des enquêtes sur ces produits sont menées par des auteurs affiliés à l'industrie du tabac. D'autres, indépendantes, annoncent que les produits du tabac chauffé sont davantage une porte d'entrée en tabagisme qu'une porte de sortie et qu'il n'est pas espéré de réduction de risque chez les utilisateurs mixtes.

Quoiqu'il en soit, **tout vaut mieux que la combustion du tabac et la vape est beaucoup moins nocive que le tabac chauffé.**

Le meilleur moyen d'éviter les risques associés à la consommation de tabac restant évidemment de ne pas fumer. Il n'y a pas de meilleures alternatives.

Bibliographie :

- [Avis sur le tabac chauffé et produits apparentés](#) (actualisation 2018). Alliance contre le tabac
- [Lettre Thématique : Le tabac chauffé : une nouvelle offensive des cigarettiers](#). La Lettre de la SFT N° 102 - juillet/août 2019
- [Fiche d'information sur les produits de tabac chauffés de l'OMS](#)
- [Produits du tabac «chauffé» : que faut-il savoir? Dossier de la Revue Médicale Suisse](#). Rev Med Suisse 2018; volume 14. 1935-1941 :
- [Le tabac chauffé : revue systématique de la littérature. Revue des Maladies Respiratoires](#) - Volume 36, numéro 1 - pages 82-103 (janvier 2019) :
- [Tabac chauffé la fausse alternative proposée par l'industrie du tabac](#). Diaporama de Daniel THOMAS, Institut de Cardiologie, Pitié-Salpêtrière, Paris, présenté au CSFT 2019
- [Le tabac «chauffé», cheval de Troie de l'industrie du tabac](#). Tribune du CNCT
- [Tabac chauffé: vraiment moins nocifs que les cigarettes?](#) Site Stop-tabac.ch
- [Premiers gestes en tabacologie. Livret d'aide à la pratique pour les professionnels de santé](#). RESPADD



Agenda national et international

Webinaire précarité et substances psychoactives. Fédération Addiction et Fédération des Acteurs de la Solidarité . De 16h à 17h30 (heures métropole), le 19 mai 2020

[En savoir plus](#)

Save the date ! Webinaire sur l'usage des jeux vidéo. Fédération Addiction et CNAM. Le 26 mai 2020

[En savoir plus](#)

Lancement de l'enquête internationale « Global Drug Survey », chez les usagers d'alcool et/ou d'autres drogues, spéciale covid-19.

Jusqu'à mi-juin 2020

[En savoir plus](#)

DERNIER RAPPEL

E-ADD 2020 - Addictions plurielles : de la clinique à la thérapeutique. SOS Addictions. Les 25 et 26 mars 2020. En différé jusqu'au 31 mai 2020

[En savoir plus](#)



Vous aussi

Vous pouvez consulter les [lettres d'information déjà publiées](#).

Vous souhaitez annoncer un événement (formation, journée de prévention, colloque...) ou faire partager le bilan d'une action en lien avec une addiction ou le trafic de drogues : pour une parution dans une prochaine Infolettre, transmettez-nous vos informations avant le 5 de chaque mois par mail à : peidd@saome.fr.



© 2020 SAOME

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SAOME.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**